



## Conduite en état d'ébriété

Par **fabienne33**, le **03/10/2013** à **11:57**

Bonjour,

Suite à une dispute avec mon époux je suis partie chez mes filles pour la nuit. Une fois là-bas, très énervée, ma fille m'a dit : ce n'est rien, demain ça ira mieux.

J'ai bu 1 vodka orange en pensant aller me coucher. Après une bonne heure mon mari m'a téléphoné, il s'est excusé et sans m'en rendre compte, je suis repartie immédiatement. Sur la route, je lui ai téléphoné en lui disant que j'arrive, au même moment je me fait arrêter par la police pour mon tél. Impossible de souffler dans le ballon, pas de souffle, même un simple ballon, je n'y arrive. La police s'est énervée en me disant que je le faisais exprès et je me suis vraiment énervée aussi. Ils m'ont confisqué ma voiture et amenée en cellule de dégrisement. Je leur ai dit ce que j'avais bu sans problème, médecin pour prise de sang, celui-ci avait tout préparé avant mon arrivée. J'ai donc refusé car je voulais qu'il change la seringue afin que je sois sûre qu'elle soit neuve, il m'a dit non, je n'ai que celle-là. Du coup, j'ai efusé. Ils m'ont ramenée dans ma cellule.

Pour le moment, j'ai 6 mois de retrait de permis + visite médicale en attendant mon jugement.

J'ai 49 ans, mon permis depuis l'âge de 18 ans, jamais eu aucun souci, ni retrait de points ni aucune contravention de quel ordre que cce soit.

A votre avis, qu'est-ce que je risque ?

Merci pour votre réponse mais lorsqu'ils m'ont arrêtée, j'ai été extrêmement choquée et j'ai très mal réagi.

Par **Tisuisse**, le **03/10/2013** à **23:42**

Bonjour,

Refus de souffler dans l'éthylotest puis dans l'éthylomètre, refus de la prise de sang = alcoolémie automatiquement de niveau délictuelle et le juge du tribunal correctionnel ne va pas du tout apprécier votre attitude. L'absence d'antécédents sera pris en compte ou non, ce sera au choix du juge.

Les sanctions que vous encourrez sont sur le post-it : conduite sous alcool...